



Les assurances de la Licorne

11 rue Alfred Kastler  
14000 Caen  
Tél : 02 59 43 21 85

Nom du contact : .....

## CONTRAT DE GARDIENNAGE À TITRE GRATUIT

Le présent contrat prêt à usage (\*L'article 1875 du code civil) doit obligatoirement être accompagné de la fiche d'identité mentionnant les informations relatives au gardien, au propriétaire et au Cheval.

\* L'article 1875 du code civil définit le prêt à usage comme « un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge pour le preneur de la rendre après s'en être servi »

Le contrat est conclu pour une durée :

- Indéterminée.  
 Déterminée du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_.

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

M./Mme.....demeurant.....

N° de téléphone.....Mail.....propriétaire du/de la cheval,  
poney ou jument :

Nom : .....

N° Sire: .....garanti ni dangereux, ni exempt de maladie contagieuse et à jour de ses vaccins.

DÉNOMMÉ propriétaire d'une part,

ET:

M.Mme.....demeurant.....

N° de téléphone .....Mail.....

DÉNOMMÉ gardien d'autre part.

Le contrat pourra être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de .....

### IL EST ENSUITE CONVENU QUE :

Le Cheval, qui est remis ce jour apparemment sain et net et apte à l'usage pour lequel il est destiné et accompagné de son livret signalétique, sera utilisé gratuitement (\*article 1876 du code civil ) par le gardien pour :

- Le dressage  
 Le concours complet  
 La compétition  
 Le saut d'obstacles  
 Autres .....

\* L'article 1876 du code civil, précise que « ce prêt est essentiellement gratuit ».

# CONTRAT DE GARDIENNAGE À TITRE GRATUIT

En contrepartie de l'utilisation, le Gardien assurera à ses seuls frais, risques et périls, la garde du Cheval, la nourriture, les soins, l'entretien complet du Cheval, et ce, suivant les méthodes classiques et rationnelles en pareille matière.

Le Gardien utilisera le Cheval d'une manière rationnelle et en fonction de ses possibilités, de ses capacités et de son état. Les risques civils encourus du fait de l'utilisation du Cheval, sont couverts par une assurance souscrite par le Gardien, lorsqu'il en a l'usage. Le propriétaire souscrit, de son côté, une assurance « responsabilité civile ». Le propriétaire prend à sa charge les frais d'assurance pour le risque mortalité.

Le propriétaire prête son Cheval au gardien, qui s'engage :

A faire donner au Cheval l'ensemble des soins que sa nature et ses besoins éthologique requièrent et à prendre toute mesure de manière à prévenir toute souffrance inutile ou traitements cruels ou dégradants, soit s'engage à le loger, le nourrir et le soigner « en bon père de famille ».

A donner une ration de nourriture ordinaire constitué de .....

.....

## LE CHEVAL EST HÉBERGÉ :

En Paddock

En Stalle

En Box

Au pré

Lieu d'hébergement (préciser l'adresse complète) : .....

.....

## EN CAS D'HÉBERGEMENT AU BOX OU EN STALLE, À DONNER UNE LITIÈRE CONSTITUÉE :

De la paille

Des copeaux

De la tourbe

Autres : .....

En cas de déplacement du lieu d'hébergement du cheval par le gardien, le Propriétaire devra être informé.

En cas de contestation pour l'application des présentes, les parties conviennent que la juridiction compétente sera celle du lieu propriétaire

### SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE

### SIGNATURE DU GARDIEN

Fait en 3 exemplaires originaux

À : .....

Le : .....